

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 3 août 2020, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour le bâtiment projeté sur le lot portant le numéro 5 599 424 du cadastre du Québec (boul. Saint-Joseph, à l'est de l'avenue Skaniatarati).

Cette dérogation a pour effet de permettre, pour un nouveau bâtiment multifamilial, une marge arrière minimale de 2,15 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoie, pour un bâtiment multifamilial de classe 160, une marge arrière minimale de 3,0 mètres.

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur, cette demande de dérogation mineure fera l'objet d'une consultation publique écrite de 15 jours. Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine avant minuit le 23 juillet 2020, à l'adresse [lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca](mailto:lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca), ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 8 juillet 2020.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of August 3, 2020, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to Règlement numéro 2710 sur le zonage, regarding the immovable located on the lot number 5 599 424 du cadastre du Québec (boul. Saint-Joseph, east of avenue Skaniatarati).

This exemption would allow a minimum rear setback of 2.15 metres for a new multi-family building, despite the fact that the Bylaw provides a minimum rear setback of 3.0 metres for a class 160 multi-family building.

In conformity with Ministerial orders in force, this request for minor exemption will be the subject of a written public consultation of 15 days. Anyone wishing to express themselves in relation to this request is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine before midnight on July 23, 2020, at [lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca](mailto:lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca), or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this July 8, 2020.